

SAS BIOGAZ DU HAUT PAYS
22 rue de la Croix
62250 THIEMBRONNE

Direction de l'Aménagement, de l'Environnement et
de la Cohésion Sociale,
Bureau des Installations Classées
Rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS

A l'attention de M. le Préfet

Thiembroune, le 15/11/2022

Objet : Augmentation d'activité et extension du plan d'épandage de notre unité de méthanisation SAS BIOGAZ DU HAUT PAYS à Thiembroune (62) - régime de l'enregistrement

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, M. Gautier PRUVOST, représentant de la SAS BIOGAZ DU HAUT PAYS, sollicite l'augmentation d'activité de l'unité de méthanisation et l'extension du plan d'épandage associé pour notre site de Thiembroune (62).

Ce dossier fait suite à une première demande déposée le 4 avril 2022 en préfecture. Cette nouvelle version du dossier d'enregistrement est augmentée en prenant en compte les insuffisances énumérées par la DREAL dans son courrier en date du 31 mai 2022.

Vous trouverez ci-joint le dossier Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, régime de l'Enregistrement. Celui-ci comporte :

- le formulaire CERFA 15679*04 ;
- l'étude du respect des prescriptions générales de l'arrêté du 12 août 2010 ;
- les pièces annexes et plans, dont l'étude préalable aux épandages.

Je vous prie de vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

M. Gautier PRUVOST,
Président de la SAS BIOGAZ DU HAUT PAYS

